Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 26/06/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 25/09/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4548, en Economie et gestion, de la composante IUT DU LIMOUSIN site de BRIVE est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ANDRIEU	JOEL	PR	63
Mme	CAIZERGUES	JULIE	AGREGE	H8010
Mme	FORTUNATO	KARINE	CERTIFIE	H1300
M.	REHAULT	PIERRE-NICOLAS	MCF	5

Article 3 : La direction générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 16/11/2026

Pour le Président de l'Université de Limoges et par délégation,
La Vice-Présidente de l'Université de Limoges

Le Président

Vincent Jolivet

Céline MESLIER